

**SARL MENUISERIE CHARPENTE OSSELIENNE**  
**TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE LA VILLE**  
**LOT 4 – MENUISERIE INTERIEURE ET EXTERIEURE**  
**AVENANT N° 1**  
**1 – Commande Publique**  
**1-1 – Marchés Publics**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu

- Les ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, les décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 remplaçant le code des marchés publics abrogé,
- Le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, ainsi que le décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;
- La délibération en date du 05 mars 2020 approuvant le règlement intérieur, applicable à l'ensemble des acheteurs de la Ville, en vue de veiller au respect du Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1er août 2006, telle que défini à l'article 28 du Code ;
- La délibération en date du 06 juin 2021, donnant délégation au Maire, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La décision n° 2022-019, en date du 21 mars 2022, attribuant le marché à la SARL MCO ;

**Constatant que la publicité a été réalisée conformément aux dispositions arrêtées dans la délibération du 05 mars 2020 :**

- Avis d'Appel à la concurrence mis en ligne le 1<sup>ER</sup> septembre 2021 ;
  - Plateforme MPE 276 ;
  - BOAMP et JOUE ;

**Objet du marché :** Travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la ville :

- Lot 4 – Menuiserie intérieure et extérieure ;

**Durée des travaux :** 2 mois de préparation + 18 mois de travaux ;

**Analyses des offres :** Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer ce marché à la SARL MCO, conformément au rapport d'analyse des offres présenté en Commission de Suivi des Offres le 09 mars 2022 ;

**Estimation du montant du marché :** 103 000,00 € HT ;

**Montant du marché :** 147 856,93 € HT ;

**Avenant n° 1 :** Travaux supplémentaires

**Montant Avenant n° 1 :** 5 579,61 € HT ;

**Montant après avenant n° 1 :** 153 436,54 € HT ;

## **DECIDONS**

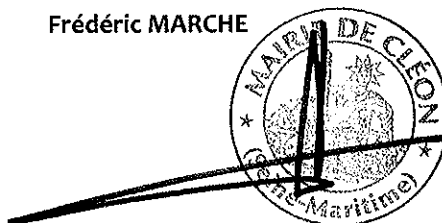
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La proposition de la SARL MCO, concernant les travaux de mise en accessibilité des bâtiments de la ville, notamment le lot 4, a été acceptée par le représentant du pouvoir adjudicateur, pour un montant de 5 579,61 € HT, soit une augmentation de 3,77 % par rapport au marché de base.

**ARTICLE 2<sup>ème</sup>** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de MESNIL-ESNARD/GRAND-QUEVILLY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la décision prise en application de l'article L 2122-22.

Fait à Cléon, le 03 février 2023

Par délégation du conseil municipal,  
Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)